



Revente viager mes protections

Par **lange**, le **17/07/2008** à **15:34**

Bonjour

je desire revendre un viager libre , d'après les infos que j'ai pus trouver , je reste responsable en cas de non paiement de la rente, est ce que moi j'ai un moyen de me proteger? , si le nouveau proprietaire ne paye pas la rente et que je suis obligé de le faire est ce que je peux récupérer mon bien ?

merci pour votre réponse